

Ce premier écrit s'inscrit dans un projet visant à communiquer, sur la question de l'ethnicité. La démarche consiste à inviter les professionnels du social, les étudiants et toutes les personnes intéressées par ces questions à réfléchir autour de thèmes comme l'ethnicité, l'identité ethnique, les groupes d'appartenances...

Cette première tentative vise à introduire la question de l'ethnicité à partir de ma propre expérience de travailleur social, de formateur et de praticien chercheur. Dans le cadre de ma formation DHEPS, j'ai mis en perspective la question de l'ethnicité et les pratiques sociales telles qu'elles se déclinent à l'heure actuelle. Cette première étape dans la restitution de ces travaux vise à dresser un état des lieux relatif à la place de l'ethnicité dans les relations sociales en France.

Au terme du travail de recherche mené dans le cadre du DHEPS émerge le constat d'un malentendu persistant quand à la question de l'ethnicité dans le travail social. Systématiquement associé à la question de l'immigration, de l'étranger, cette question de l'ethnicité et de l'identité ethnique est appréhendée sur la différence culturelle. Cette approche culturaliste est associée la plupart du temps à cette représentation de l'immigré dans sa dimension « travailleur étranger » ...

Il ne s'agit pas ici de renvoyer dos à dos des travailleurs sociaux suspectés d'ethnocentrisme et « des théoriciens », détenteurs d'une approche opératoire de l'ethnicité qu'il suffirait alors de faire se rencontrer. Notre objectif est plutôt de montrer comment la tradition historique, sociologique et politique intervient dans la construction de « l'autre ethnique » en France et comment s'est construit cette quasi idiosyncrasie à la française dont parle Pierre Jean Simon dans son ouvrage sur les relations inter ethnique en France.

Dans un premier temps nous tâcherons de savoir quels sont les mouvements qui traversent depuis quelques années le champ de l'intervention sociale. Nous verrons qu'au-delà de cette « tectonique du travail social », c'est bien de nouveaux modes d'appréhension des problématiques dont il s'agit, notamment au travers de l'émergence de notions comme celle « d'accompagnement », « d'exclusion »... Cette reformulation des problématiques ne suggère t-elle pas de nouvelles dimensions à prendre en compte chez l'utilisateur dans des cadres qui évoluent ...où demeurent figés dans « un Model français d'intégration » ?

Enfin nous tâcherons d'évoquer comment cette ethnicité, envisagée comme mode d'appartenance symbolique peut déboucher au terme d'un travail d'appropriation d'une grille de lecture théorique sur une approche opératoire de cette notion, vérifiant par là même l'hypothèse d'une ethnicité envisagée comme élément et enjeux de la relation sociale.

La tectonique du travail social.

Les cadres traditionnels du travail social

S'interroger sur l'objet travail social suppose en premier lieu de définir le champ d'action des intervenants sociaux, celui-ci donnant lieu à de nombreux débats « quant à ses limites, le social' et quant à son contenu, ' le travail social' ».

Dans son article « Travail social et immigration : les faces cachées de la différence culturelle »¹ Faïza Mahjoub-Guelamine souligne la difficulté qui consiste à définir la nature des interventions du travail social ainsi que la multitude de professionnels et d'experts regroupés sous cette appellation. Si un regard sur les statuts et la définition des « métiers

¹ **Faïza Mahjoub-Guelamine** « Travail social et immigration : les faces cachées de la différence culturelle ». *La création d'une altérité ambiguë par les travailleurs sociaux. Les cahiers du CERIEM* n°8 décembre 2001 page 9

du social » permet d'identifier les missions de ces professionnels, on constate cependant que le champ du travail social est défini par des règles, des valeurs, une distribution des rôles et des fonctions souvent très complexes à décrypter.

Dans cette première phase de notre réflexion, nous allons nous arrêter sur les mouvements qui traversent le champ de l'intervention sociale et reconfigurent en permanence le champ du travail social. Cette « tectonique » tend à faire émerger de nouvelles professionnalités aux côtés des travailleurs sociaux « traditionnels » et « labellisés ». Ces changements sont de nature à susciter débats, polémiques et interrogations chez des acteurs qui peinent souvent à s'identifier entre eux.

Il est possible d'entretenir une vision restrictive du travail social qui englobe l'action exclusive d'intervenants que l'on qualifiera de formés et diplômés, dûment « estampillés » selon la formule de Pierre Billion². Ils interviennent auprès de publics eux-mêmes clairement identifiés suivant des procédures rigoureusement codifiées et forment, pour les pouvoirs publics « le noyau dur » des professionnels du social : il s'agit des assistants de service social, des éducateurs et des animateurs.

Si les pratiques d'assistance constituent les fondements traditionnels du travail social, incarné notamment par les premières visiteuses et travailleuses sociales du début du XX^{ème} siècle, ce sont les mouvements de jeunesse (scoutisme, éducation populaire, milieu caritatif d'abord associatif ensuite...) qui ont contribué à faire naître les professions d'éducateur ou d'animateur à la fin des années 50.

L'évolution différenciée des professions qui forment aujourd'hui le milieu du travail social explique le cloisonnement persistant de ces métiers qui se déclinent sur le mode de pratiques professionnelles et de savoir-faire très spécialisés, souvent revendiqués comme tels par les professionnels concernés.

En France, le développement séparé de différents métiers et l'articulation souvent difficile entre les différentes pratiques permettent de comprendre pourquoi le terme générique de « travailleur social » ne s'est que tardivement imposé. Ce terme tend cependant s'imposer dans un contexte de mutation et de transformation de la matrice sociétale sociale.

Action sociale et territoire : les nouveaux cadres.

Aujourd'hui, le champ de l'intervention s'élargit et se complexifie sans cesse, ce qui le rend, par conséquent moins aisément identifiable. Il s'apparente de plus en plus à une nébuleuse, intégrant tous les métiers dits *de la relation*.

A partir des années 80, la multiplication des dispositifs de politiques publiques mis en œuvre inscrit l'action du travail social dans une perspective qui fait du territoire un point d'ancrage des pratiques du travail social.

Durant cette période, la décentralisation de l'action sociale va entraîner d'autres modes d'interventions. Les politiques publiques d'action sociale se sont déplacées progressivement vers les régions, les communes, les départements et les collectivités locales.

Comme le souligne Hélène Massa en évoquant l'échelon local : « celui-ci devient le pivot de la politique sociale, niveau obligé d'articulation, de coordination, de régulation des initiatives publiques et d'évaluation des besoins sociaux »³. Dans ce contexte l'action sociale se transforme. Les modèles d'intervention préconisés et initiés par les collectivités

² **Pierre Billion**. « Travail social et immigration : traitement de la différence et des territorialisations des politiques publiques ». Les cahiers du CERIEM n° 8 décembre 2001 page 25.

³ **Hélène Massa**. « Le travail social avec des groupes ». Paris. Dunod 2001.

territoriales impliquent la création de partenariats et la mise en oeuvre de projets liés au territoire.

Ainsi ont été mis en place des politiques en faveur de l'emploi, de la formation, des publics en difficultés d'insertion professionnelle ainsi que des politiques de la ville en direction des quartiers défavorisés dans le cadre de vastes dispositifs de lutte contre toutes les formes d'exclusion.

Les dispositifs mis en oeuvre par l'Etat à travers ses services déconcentrés ont de plus en plus une application territorialisés au niveau infra départemental. Cela se traduit, selon Jean François Bernoux « par la volonté des pouvoirs publics d'entretenir une approche globale quand à l'action sociale ainsi qu'un désir de prendre appui sur une lecture critique de la réalité sociale , locale et sur la participation active des habitants à la définition des projets. Cela suppose une vision politique et partenariale qui transcendent les stratégies institutionnelles cloisonnées et auto produites »⁴.

S'agit-il d'opérer une décentralisation de l'action sociale par une démultiplication des services à l'échelle territoriale où s'agit-il plutôt d'orienter les politiques sociales en tenant compte des spécificités locales, identifiées, et mises en « projets négociés »⁵ ?

La diversité des situations, des dispositifs selon les territoires ne permet pas une réponse tranchée. Si l'on considère le cas du dispositif RMI dans le Morbihan, le Conseil Général tend à affirmer cette volonté de connaissance du territoire dans tous les aspects de sa réalité, ses atouts, ses potentialités, ses ressources, ses forces et ses faiblesses et ce, afin d'identifier les problématiques et éclairer les choix stratégiques d'action.

Les textes de références⁶ qui définissent les objectifs assignés aux travailleurs sociaux du département affichent clairement la volonté de connaître l'ensemble des bénéficiaires, de les rencontrer et d'établir une relation contractuelle dans les mois qui suivent l'intégration dans le dispositif RMI.

Cela va se traduire par la mise en place de partenariats entre les travailleurs sociaux, le milieu associatif et les professionnels de secteur très diversifié : emploi, habitat, santé...L'accent est mis sur l'accompagnement des bénéficiaires via le contrat d'insertion qui va venir sceller la relation entre le Conseil Général et les usagers. Cette notion d'accompagnement induit une participation active de la personne rendue actrice par ce processus.

Des travailleurs sociaux ...aux travailleurs du social.

Ainsi et depuis une quinzaine d'années, des professionnels d'horizons divers de plus en plus associés aux travailleurs sociaux « traditionnels » remplissent de nouvelles missions, renouvellent ou réinventent des formes d'action plus anciennes dans le champs du travail social , comme celles liées par exemple à l'accompagnement individualisé de personnes en, difficulté , aux interventions sociales d'intérêt collectif mais également dans des formes d'accompagnement qui associent problématiques sociales et insertion économique.

Ce segment de l'intervention social communément désigné par le terme « insertion » défini ceux qu'Isabelle Astier⁷ désigne comme étant la nouvelle catégorie salvatrice ». Elle comprend entre autres nouvelles professionnalités : les Conseillers d'Insertion

⁴ **Jean François Bernoux.** »Développement social et territorial où développement des politiques sociales à l'échelle territoriale ».Actualités sociales Hebdomadaires. 4 juin 2003. n°226 page 23.

⁵ **Jean François Bernoux.** Ibid

⁶ Guide technique à l'usage des professionnels intervenants sur le dispositif RMI/RMA dans le département du Morbihan.Conseil Général du Morbihan.2004

⁷ **Isabelle Astier** citée par **Michel Autès** dans « Chômage, précarité, insertion : la nouvelles donne. Ancienne profession, nouveaux métiers. De la tutelle à la médiation ».Editions du Seuil. 1998. Ouvrage collectif 350 pages.

Professionnelle, les chargés de mission détachés des ministères en charge de l'emploi, (Conseillers Pôle Emploi, Conseillers Mission Locale..) et les formateurs (GRETA, FPA...) où bien encore des intervenants sociaux chargés de l'accompagnement de populations présentant des problématiques spécifiques : Sans Domiciles Stables, Communauté des Gens du Voyage

Les mutations profondes qui ont traversés le travail social permettent de comprendre, au moins en partie, l'existence des fonctions diverses, parfois concurrentes, souvent complémentaires assurées par l'ensemble des professions « du social ». L'idée n'est pas de substituer telles professions ou telles pratiques à telles autres mais de répondre, le plus efficacement possible aux problématiques complexes qui surgissent du magma social. Malgré la multiplicité des activités et la diversité des logiques professionnelles en présence, les pratiques du travail social demeurent « unifiées par l'objectif commun qu'elles poursuivent » et sont censées « retisser des liens entre individus et groupes sociaux qui pour des raisons diverses se situent en dessous ou en dehors des normes de la collectivité de référence »⁸.

Cette référence à une appartenance que l'on oppose à une rupture de lien qui semble caractériser les symptômes de la précarisation nous conduit tout naturellement à interroger cette notion d'exclusion qui semble être l'élément incontournable autour duquel se construit l'intervention sociale au sens large.

Le processus d'exclusion traduit une mise à mal de l'appartenance et de la relation au corps social qui est venue se substituer à la pauvreté, l'ennemi d'hier. Ce dernier n'a pas disparu : il s'est déplacée dans la hiérarchisation complexe des symptômes de la désaffiliation qui conduit à l'exclusion.

De la pauvreté à l'exclusion

Le public visé par l'intervention sociale est ainsi exclu du processus d'agrégation et de totalisation du corps social qui confère, individuellement et collectivement une légitimité, une appartenance, une citoyenneté. Ce processus complexe et segmenté se caractérise par sa complexité dans la mesure où il s'articule autour du jeu dialectique entre l'autonomie et le lien à la globalité. Exclusion peut être alors comprise comme une rupture où « un brouillage » de cette dialectique.

L'un des enjeux du travail social aujourd'hui consiste à permettre à l'individu accompagné un retour vers une capacité de compréhension de cette articulation entre ses différentes dimensions dans une optique de réappropriation de son devenir individuel et collectif. En rupture avec une vision unilatérale de l'action sociale par laquelle l'un change et l'autre pas, l'ère de l'accompagnement social marque le passage vers une réciprocité dans l'engagement. Le travailleur social est mis en mouvement.

En partie délestée de son écrasante dimension normative, l'intervention sociale s'inscrit alors dans une approche plus interrogative et critique des enjeux qui construisent la relation à *l'autre accompagné*. Les termes qui servent à formuler cette relation sont eux-mêmes soumis à questionnement : inclusion, insertion, intégration... Autant de déclinaisons qui, dès lors qu'elles cessent d'être les notions récurrentes d'une rhétorique sociale « prêt-à-porter » constituent le pivot autour duquel va s'articuler la réflexion critique qui doit aboutir à une production de sens pour les acteurs.

Cette réflexivité dans l'action et la réflexion est d'autant plus fondamentale que la donne a changée. Ceux que Pierre Billion nomme « les nouveaux clients » du travail social ne sont plus seulement les pauvres et les nécessiteux de jadis, cette frange marginale où déviante d'une société industrielle économiquement prospère et de quasi plein emploi. Ils sont

⁸ Préconisation du Conseil Supérieur du Travail Social.

désormais et de plus en plus, ce que Robert Castel nomment « les normaux inutiles ». Ils font partie de cette multitude qui n'accède plus à l'emploi et aux richesses et qu'il s'agit d'accompagner, voir de resocialiser dans l'espoir de les voir réintégrer une société salariale qui est toujours considéré comme le pilier du système intégrateur à la Française.

Il s'agit alors de développer chez la personne désormais actrice la capacité à mobiliser un ensemble de ressources dans un contexte localisé et à s'orienter dans des réseaux animés par des professionnels aux fonctions diverses (emploi, santé, formation) qui vont l'accompagner.

Désaffiliation, exclusion, intégration ... Les enjeux du travail social s'articulent autour d'un lien, d'une appartenance au corps social qui serait plus ou moins mis à mal. La question de la citoyenneté est, à cet égard souvent évoqué comme objectif dans la démarche du travailleur social. A cet égard, B. Poche évoque « la représentation citoyenne »⁹ comme « représentation, expression subdéléguee ». *Elle est étroitement associée à l'image que le groupe se fait de lui-même et de la représentation qu'il veut en avoir. L'auteur évoque ainsi les citoyens « malgré » (français bien que juif..) où « bien que » (même né en France le maghrébin reste un étranger...).* La citoyenneté est l'expression d'une incorporation à territoire marqué et partagé, métaphore de toute sociabilité (...) C'est une définition attribuée par le politique, une bonne 'catégorisation dans ce champ spécifique lié au pouvoir, à son partage, à ses représentation, accès et exercice ».

Dans ce cadre, l'approche française tend à opposer l'ethnicité au principe d'unité, de Nation et par conséquent à celui de citoyenneté. Cela vient notamment d'une distinction entre les traditions sociologiques et anthropologiques qui renvoie le sociologue au champ de l'institutionnel et de l'étatique tandis que l'ethnologue se voit renvoyé à celui de l'informel et de l'ethnique. Comme le souligne Gabriel Gosselin : « A l'un l'Etat- nation et la citoyenneté, l'autre les sociétés sans Etat, sans politiques voire sans acteurs historiques »¹⁰.

Cette approche participe de la construction de cette « quasi- idiosyncrasie à la française » dont parle Pierre Jean Simon dans son ouvrage consacré à la questions des relations inter ethniques en France. La tradition jacobine et ultra républicaine qui a conduit à conduit à une sous théorisation de ces questions et au maintien, jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale « d'un sommeil dogmatique quand à ces questions »¹¹. D'aucun envisage même une démarche d'autojustification de ce fonctionnement par la production, précisément, de concept comme l'intégration.

Dans un tel contexte, comment le travailleur social est-il en capacité de rendre compte du réel lorsque surgissent ces questions de groupes d'appartenance, d'ethnicité ? Et dans quelle mesure peut-il aborder de façon opératoire et analytique la question des identités plurielles ???

La démarche va consister le plus souvent à aborder reformuler la problématique sur le mode de la « différence culturelle ». Il convient avant tout de préciser dans un premier temps que les recherches relatives à cette notion de distance culturelle renvoient toujours à des travaux menés auprès de populations immigrées.

Il n'est alors plus question de se référer à la notion d groupe ethnique où d'identité ethnique ... Si l'on, considère ensuite la façon dont les intervenants sociaux et les politiques sociales envisagent les populations immigrés, on constate que l'on se trouve le plus souvent face à une démarche d'attributions de caractéristiques culturelles érigés en facteurs constitutifs susceptibles de se transformer en « difficultés d'intégrations spécifiques ». Nous

⁹ Cité par **Gabriel Gosselin**. « Pour une ethnicité citoyenne. » Cahiers internationaux 2001-1 N°110 : B. Poche. Citoyenneté et représentation de l'appartenance, Espaces et sociétés, n°68, Paris, 1^{er} semestre 1992.

¹⁰ Gabriel Gosselin. « Pour une ethnicité citoyenne. » Cahiers internationaux 2001-1 N°110

¹¹ **Gabriel Gosselin Ibid**

sommes la plupart du temps dans le cadre d'une approche culturaliste de la question ethnique.

A cette association systématique ethnique/immigré s'ajoute cette autre tendance à associer immigré/travailleur. Cette dimension économique omniprésente dans les débats relatifs à l'immigration vient renforcer l'idée d'une dominante économique du Modèle d'intégration français.

Cette approche a pour conséquence, entre autres, de maintenir cette opposition entre « nationaux » et « étrangers » qui se traduit en temps de crise économique dans les discours d'extrême droite en terme de « préférence nationale ».

Dans un tel contexte, deux options sont offertes :

Où l'on tente en permanence de réintroduire en permanence de la substance dans les concepts jacobins et républicains au risque de sombrer dans l'hyper républicanisme dogmatique, soit l'on réinterroge ces derniers en les resituant dans les nouveaux cadres générés par le processus naturel de l'évolution.

L'autre option consiste, à l'instar de chercheurs de sociologues comme Marc Abélès, Gabriel Gosselin ... ou d'historiens comme Gérard Noiriel à réinterroger les concepts de citoyenneté, d'appartenance, d'intégration sur le mode de la réactualisation ... La frilosité du dogme fait alors la place à l'approche dynamique des identités sans pour cela remettre en cause de façon fondamentale les cadres institutionnels. Il s'agit d'en revenir à une approche analytique de ces notions et non plus essentiellement politique ou juridique.

Si l'on considère la question de l'ethnicité, elle cesse d'être envisagée uniquement sur le mode de l'appartenance symbolique. On lui restitue sa dimension dynamique de processus complexe. C'est dans cette approche qu'elle devient une ressource pour le travail social. Savoir l'appréhender, la comprendre et surtout s'inclure et se positionner dans le processus relationnelle qu'elle génère et dont elle le produit en cessant d'ignorer les enjeux liés à l'identité ethnique des acteurs : c'est tout l'enjeu du travail social de demain.

Extraire « les identités plurielles » des contextes dans lesquelles elles sont instrumentalisées à outrance pour leur conférer une dimension analytique ne peut qu'enrichir les pratiques sociales dans leur ensemble.

L'ethnicité à l'épreuve du terrain

Mon travail de recherche action sur la population des gens du voyage dans le Morbihan m'a conduit à interroger cette notion d'ethnicité en la confrontant aux réalités d'une pratique d'accompagnement sociale menée au quotidien auprès d'une communauté ethnique depuis 1997.

Mon objectif consistait à inscrire mes pratiques dans un cadre théorique favorisant l'analyse d'une démarche méthodologique jusque là spontanée, pragmatique, basée essentiellement sur des données empiriques mal analysées.

Cela m'a conduit à reformuler la démarche et les acteurs. La question de l'ethnicité à surgit naturellement. Sous la direction de ma coopératrice de recherche, j'ai orienté mes recherches vers la construction d'une grille de lecture construite à partir des travaux de F. Barth¹² après m'être familiarisé avec ceux-ci via le travail didactique de Philippe Poutignat et Jocelyne Streiff-Feinart¹³.

12 F. BARTH « Ethnie Groups and Boundaries : The Social Organization of Culture Difference », Bergen/Oslo, Universitetsforlaget, London, George Allen et Unwin, 1996

Au travers de notions comme celles de frontières ethniques, de champs d'affirmation identitaires ... la pratique sociale est redynamisée par de mise en évidence d'interactions entre les acteurs. Cela nous conduit vers de nouvelles orientations méthodologiques et de nouvelles façons d'envisager mes pratiques professionnelles. Nous sommes également amenés à reformuler les problématiques et à la réflexion critique sur les modalités d'action dont on distingue alors plus aisément les forces et les faiblesses. Dans le cadre de pratiques professionnelles quotidiennes, cela n'induit pas une remise en cause fondamentale mais des ajustements pour une lecture plus affinée des situations.

Mener une réflexion critique sur ses pratiques nécessite une réappropriation de sa liberté d'expression quand aux cadres, aux contextes dans lequel le travail social est mis en place. L'objectif est d'inscrire cette démarche dans un univers théorique qui préserve des dérives démagogiques de toute nature qui fragilise le travail social et amène certains professionnels à renoncer à l'exercice de cette liberté. A travers ce travail sur l'identité ethnique des gens du voyage, c'est celle du travail social dans son ensemble qui est réinterrogée.

WILLIAM JUMELIN

BIBLIOGRAPHIE

Faïza Mahjoub-Guelamine « Travail social et immigration : les faces cachées de la différence culturelle ». *La création d'une altérité ambiguë par les travailleurs sociaux. Les cahiers du CERIEM* n°8 décembre 2001 page 9

Pierre Billion. « Travail social et immigration : traitement de la différence et des territorialisation des politiques publiques ». *Les cahiers du CERIEM* n° 8 décembre 2001 page 25.

Hélène Massa. « Le travail social avec des groupes ». Paris. Dunod 2001.

Jean François Bernoux. »Développement social et territorial où développement des politiques sociales à l'échelle territoriale ». *Actualités sociales Hebdomadaires.* 4 juin 2003. n°226 page 23.

Conseil Général du Morbihan. Guide technique à l'usage des professionnels intervenants sur le dispositif RMI/RMA dans le département du Morbihan. 2004

Isabelle Astier citée par **Michel Autès** dans « Chômage, précarité, insertion : la nouvelles donne. Ancienne profession, nouveaux métiers. De la tutelle à la médiation ». Editions du Seuil. 1998. Ouvrage collectif 350 pages.

Gabriel Gosselin. « Pour une ethnicité citoyenne. » *Cahiers internationaux* 2001-1 N°110 : B. Poche. Citoyenneté et représentation de l'appartenance, *Espaces et sociétés*, n°68, Paris, 1^{er} semestre 1992.

F. BARTH « *Ethnic Groups and Boundaries : The Social Organization of Culture Difference* », Bergen/Oslo, Universitetsforlaget, London, George Allen et Unwin, 1996

Philippe POUTIGNAT, Jocelyne STREIFF-FENART « *Théorie de l'ethnicité* », PUF, 1995.